



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260430-2026_04_051-DE

REUNION DU 30 AVRIL 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 20

votants : 23

représentés : 3

Date de convocation : 23 avril 2026 (documents et informations liés au budget envoyés le 16 avril 2026).

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; M. MOREL Sylvain ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absentes excusés : Mme NOËL Marie-Laure ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme GUILLOUX Christèle ;

Pouvoirs : Mme NOËL Marie-Laure donne pouvoir à Mme NICOLAS Aline ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. MOREL Sylvain.

Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme KERGOAT Morgane.

Secrétaire de séance : Mme NICOLAS Aline.

**2026-05-051 - VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDANT LE MAINTIEN DE HUIT CLASSES
A L'ECOLE PUBLIQUE MARIE LETENSORER**

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Informé des réflexions engagées par les services de l'Éducation Nationale concernant l'organisation des classes à l'école publique Marie Letensorer, et notamment du risque de suppression d'une classe, le conseil municipal souhaite exprimer sa vive préoccupation quant au maintien des conditions d'accueil et d'enseignement au sein de cet établissement.

Les données démographiques récentes témoignent d'une dynamique favorable sur la commune. Les naissances enregistrées ces dernières années ainsi que les perspectives d'installation de nouvelles familles laissent entrevoir une évolution positive des effectifs scolaires à court et moyen terme.

Par ailleurs, la commune mène une politique volontariste en faveur de l'accueil des familles, notamment dans le cadre de son programme de revitalisation. Cet engagement se traduit par des investissements structurants, en particulier la création récente d'un pôle petite enfance comprenant une crèche et un relais petite enfance, ainsi que par le développement de nouvelles opérations de lotissement favorisant l'installation de jeunes ménages.

Dans ce contexte, une fermeture de classe irait à l'encontre des dynamiques engagées et risquerait d'entraîner une augmentation des effectifs par classe, au détriment de la qualité des conditions d'enseignement.

Enfin, au regard des enjeux éducatifs identifiés sur le territoire, le maintien d'effectifs raisonnables par classe apparaît essentiel pour garantir un accompagnement pédagogique adapté à l'ensemble des élèves.

Vœu :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

EXPRIME son attachement au maintien de conditions d'enseignement de qualité au sein de l'école publique Marie Letensorer ;

DEMANDE le maintien de la 8ème classe actuellement en fonctionnement, afin de préserver des effectifs adaptés et un encadrement pédagogique de qualité ;

SOUHAITE que les évolutions d'effectifs à venir soient pleinement prises en compte dans l'analyse des services de l'Éducation Nationale ;

TRANSMET le présent vœu à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine, ainsi qu'aux autorités compétentes.

Fait et délibéré, le 30 avril 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.